

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application :
NF 390 - SYSTÈMES DE CANALISATIONS PLASTIQUES POUR LA RÉNOVATION DES
RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Président : LEMEE Michel - VALENTIN
Vice-président : MOREAU Gildas - CSTB
Secrétaire : TROUILHE Marie-Cécile - CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
Collège : Fabricants / Titulaires / Sociétés de services Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4	LAGUBEAU Philippe	SADE	27/03/23				DELARASSE Marc	SADE	27/03/23			
	LEMEE Michel	VALENTIN	27/03/23									
	GIOANNI David	SEREHA	27/03/23									
	SOUCHAIRE Benjamin	TERIDEAL	27/03/23									
	BRUN Maxime	EUREA	27/03/23									
Collège : Utilisateurs / Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4	MARQUANT Jean-Claude	EGIS	20/01/20	20/01/23								
	BONGIOVANNI Jean-Marc	EBL	27/03/23									
	NOIRTIN Antoine	BKP	27/03/23									
	VELTZ David	RELINEEUROPE	27/03/23				GERVEZ Blandine	RELINEEUROPE	27/03/23			
	MURINNI Carlo	BRANDENBURGER	27/03/23									

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4	TROUILHE Marie-Cécile	CSTB	02/08/22									
	BOUVIER Sandrine	AFNOR CERTIFICATION	23/05/18	23/05/21	23/05/22							

(*) Le nombre et l'intitulé des collègues sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Le symbole x signifie que le membre n'a pas autorisé la publication des informations le concernant sur le site internet du CSTB. (Pour les nominations avant le 31/08/2017).

Note : les modifications par rapport à la composition nominative antérieure sont mises en évidences (trait, grisé, gras...)

Composition nominative n°7, approuvée le 27 mars 2023

Par le responsable d'application : Gildas MOREAU

